

## besoin d'aide

Par **grozeva**, le **01/08/2006** à **00:19**

Salut a tous!

J'ai besoin d'un conseil. Je suis en plein revisions (pour les rattrapages) et je voulais savoir qu'est-ce que je dois bosser le plus-les td ou les cours?

Je suis tres desesperee! Ca fait 3 semaines que j'ai commence les revisions mais je crois que je n'aurais pas le temps de tout reviser!!!!!!!!!!

Merci beaucoup pour vos conseils!!!!!!  
Bonne nuit!!!!!!!!!!!!

Par **Yann**, le **01/08/2006** à **09:50**

Il faut réviser les deux!!!!

Mais de toute façon ils sont quand même très liés, donc bien souvent en révisant l'un on révisé les deux. La distinction n'existe qu'en première année de toute façon.

Par **Elea**, le **01/08/2006** à **10:00**

Bonjour!

Il faut que tu bosses les 2 mais comme le dit Yann les 2 sont très proches.

Tu apprends et comprends ton cours et ensuite tu peux t'entraîner à refaire des Td, à revoir les corrigés...

Par **legione**, le **01/08/2006** à **11:05**

PLUS LES COURS !

Les TD le plus souvent c'est une continuité de commentaires d'arrêts... Si tu veux bosser les tds, et bien il faut apprendre les grandes lignes des arrêts les plus importants....

Maintenant si c'est un TD de droit constit, il faut le bosser en totalité c'est sûr lol

Par **zazou**, le **07/08/2006** à **11:07**

Bonjour tout le monde,

J'ai besoin d'aide. J'ai eu des propositions de travail depuis une semaine dans la région ou je vais continuer mes études en espérant que tout se passe comme je le veux, j'avais entamée des recherches pour avoir un petit boulot mais le problème est que les horaires ne vont pas coïncider avec les TD. Je voulais savoir si dans les facs y avait des tuteurs pour ceux qui pouvaient pas assister aux TD c'est à dire s'il y a la possibilité de faire les TD et de les noter meme si je n'assiste pas au TD? si c'est pas le cas je laisse tomber le job

Par **legione**, le **07/08/2006** à **12:16**

salut !

En fait, tu as le droit de changer de groupe de TD si les horaires n' t'arrangent pas. En plus,

dans ta situation, tu seras même prioritaire Image not found or type unknown

Enfin c'est comme ça dans ma fac ...

Par **Yann**, le **08/08/2006** à **06:59**

Idem chez nous, de plus, en principe tu peux te faire dispenser de td si tu as un contrat de travail.

Par **zazou**, le **08/08/2006** à **10:04**

justement c'est le problème, si je me dispense de td est ce que j'ai le droit de préparer les TD pour qu'on me note ?

Par **sabine**, le **08/08/2006** à **16:39**

Pour moi si tu ne vas pas aux TD tu n'as pas de controle continu...seulement un examen final.

Par **jeeecy**, le **08/08/2006** à **17:49**

effectivement si tu es dispensée de TD tu n'as pas a assister a l'examen du TD